

# Conseil municipal

## Séance du 14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de novembre, à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du sept du mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme CHEUVRY Michèle - Mme RAVION Anita - Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier – M. MARTIN Julien – Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric**

**ABSENTS EXCUSES : Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe - Mme ROY Isabelle - M. RONDINEAU Christian**

**ABSENTS : M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. SAUVAGE Jean-Baptiste – Mme MARTINS Inès**

**POUVOIRS : Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe à Mme ROY-BOUTELOUP Cécile  
Mme ROY Isabelle à Mme CHEUVRY Michèle  
M. RONDINEAU Christian à M. GAUTHIER Xavier**

**SECRETARE DE SEANCE : Mme ROY-BOUTELOUP Cécile**



### **I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 octobre est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

### **II INTERCOMMUNALITE**

**A. Rapport d'activité 2024** : M. le Maire présente le rapport d'activité qui reflète les compétences intercommunales et leurs évolutions. Ce rapport a été transmis en amont avec les convocations. Les élus prennent acte de ce rapport d'activité 2024.

**B. Rapports déchets 2024** : M. le Maire présente, pour information, les rapports des déchets actés par les élus intercommunaux, celui géré en régie par Touraine Vallée de l'Indre et celui relatif au SMICTOM du Chinonais. Ces rapports ont été transmis en amont avec les convocations. Anita RAVION s'étonne que le changement de prestataire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 par le SMICTOM n'ait pas été évoqué lors des comités syndicaux. Olivier MESNARD évoque le coût élevé du camion hydrogène utilisé par la CCTVI et se demande si des économies n'auraient pas pu être faites déjà à ce niveau. Après ces discussions, les élus prennent acte de ces rapports.

### **III AFFAIRES SCOLAIRES ET/OU PERISCOLAIRES**

**A. Point conseil d'école** : Xavier GAUTHIER relate les points principaux abordés lors du conseil d'école du 5 novembre dernier :

- Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 10 octobre avec un peu plus de participation que l'année passée ; le vote par correspondance est reconduit pour l'année prochaine ;
- Des ajustements ont été apportés au règlement intérieur : les nouveaux horaires et un rappel sur les tenues vestimentaires ;
- L'effectif est conforme aux prévisions (51 maternels et 80 élémentaires) et devrait se maintenir l'année prochaine.
- Il n'y a pas de service civique cette année, l'école en ayant bénéficié l'année dernière.

- Un questionnaire a été transmis aux parents avec seulement 17 retours :
  - Le tarif et qualité des repas cantine ont été abordés : la question d'une cantine centrale est évoquée au sein de la CCTVI – le code de bonne conduite a été revu avec une nouvelle fiche de sanctions jusqu'à l'exclusion et un baromètre de bruit est mis en place ;
  - Il est constaté une meilleure communication entre les familles et l'ALSH. Côté Godinière, l'agrément est accordé pour 25 enfants or l'effectif est supérieur ; l'utilisation de la cantine pour les goûters est à l'étude, reste à programmer le ménage pour que les locaux soient propres pour le service du lendemain ;
- 2 personnes du Réseau d'aide (RASED) interviennent toujours sur le secteur et les Activités Pédagogiques Complémentaires initiées par l'équipe enseignante permettent un suivi des élèves en difficulté.
- Il est rappelé que l'école a reçu la labellisation pHARe (lutte contre le harcèlement à l'école) avec un référent extérieur ; une communication est mise en place entre l'école et la mairie car ceci concerne le temps scolaire et périscolaire ;
- Les alertes incendie et intrusion effectuées sont réussies ;
- Les enseignants remercient l'efficacité des agents techniques en cas de besoin.
- Le solde de la coopérative scolaire reste bénéficiaire ; Xavier GAUTHIER en a profité pour expliquer aux parents le budget communal dédié à l'école et ses différents postes ;
- 12 tablettes ont été achetées par la commune pour cette rentrée ;
- Projets de classe : semaine du goût, fréquentation de la bibliothèque, course Rotomagos, site archéologiques de Sorigny, natation scolaire au Spadium de Monts avec le transport financé par Touraine Vallée de l'Indre, spectacle de Noël proposé par l'APE le 11 décembre et fête de l'école programmé le 19 juin.
- Une nouveauté est évoquée avec l'élection de délégués de classe côté élémentaire.

**B. Démarrage portail famille** : Xavier GAUTHIER rappelle que la collectivité a mis en place à la rentrée des vacances de Toussaint l'accès pour les inscriptions à la cantine sur le Portail Famille déjà utilisé par les familles pour l'ALSH. Le démarrage a été un peu laborieux, le fonctionnement a pour certaines familles été mal compris et quelques ajustements techniques ont dû être résolus mais quasiment tous les dossiers sont, à présent, à jour. Marine THOMMEREL stipule que l'incompréhension vient sans doute du fait qu'il fallait refaire un dossier d'inscription complet alors qu'un premier dossier avait été initié à la rentrée de septembre. Effectivement, la mise en place de ce portail n'a pas pu se faire dès la rentrée mais tout devrait tout à fait opérationnel pour le mois de décembre.

#### **IV BUDGET-FINANCES**

**A. Régularisations budgétaires** : M. le Maire informe que ce point est reporté au prochain conseil municipal par manque de retour du

**B. Subvention District stade** : M. le Maire rappelle le projet de rénovation de l'éclairage du stade présenté par Christian RONDINEAU lors de la dernière séance et informe qu'une potentielle subvention peut être sollicitée auprès du District 37. Aussi, cette possibilité d'aide financière va être étudiée, il convient d'envoyer une demande d'avis préalable auprès du District puis de déposer une demande de subvention dans un second temps. Christian RONDINEAU, absent ce soir, sera informé de cette procédure afin de poursuivre ce dossier.

**C. Subventions** : M. le Maire informe de la demande de subvention du CFA BTP de St Pierre des Corps, de la MFR CFA de Sorigny et de la CMA de Joué les Tours et rappelle le principe retenu d'octroyer 25 € par élève intégré dans un établissement scolaire professionnel. Aussi, les élus après un vote, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décident de verser ces subventions :

- CFA - St Pierre des Corps (4 élèves) 100 €
- MFR CFA – Sorigny (1 élève) 50 €
- CMA – Joué les Tours (3 élèves) 150 €

**D. Point dotations, subvention** : M. le Maire confirme aux élus que la part communale du Fonds nationale de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est bien de 28 207 € comme prévu. Il informe également de l'octroi de la subvention au titre du Fonds Départemental pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire sollicité pour la pose de panneaux informatifs au « Jardin de Demain » pour un montant de 2 495 € comme sollicité.

## **V TRAVAUX COMMUNAUX**

**A. Point aménagement Godinière** : Xavier GAUTHIER rapporte que 11 entreprises ont répondu à la consultation relative au marché des travaux composé de 2 lots (4 VRD et 7 Aménagement paysager). Le maître d'œuvre, Ligne D'au, a procédé à une pré-étude avant de réunir la Commission d'Appel d'Offres. Il convient d'attendre le retour des réponses du Ministère des Transports pour lancer les travaux. Une date de signature de vente avec la SNCF est arrêtée au 11 décembre chez le notaire en espérant que toutes les réponses administratives nécessaires soient recueillies.

**B. Jeux base de loisirs Godinière et dommages** : Xavier GAUTHIER fait part aux élus d'une détérioration volontaire d'un des nouveaux jeux de la base de loisirs à la Godinière nécessitant une réparation pour un montant de 1440 €HT.

## **VI URBANISME**

**A. Achat maison garde barrières et parcelles SNCF** : M. le Maire rappelle l'opportunité d'achat de parcelles SNCF et du bâti de l'ancienne maison du garde-barrière et précise que des ajustements de parcelles suite au bornage du géomètre diligenté par la SNCF nécessitent de retirer la délibération DE\_2025\_007 du 28/02/2025 afin de délibérer sur ces parcelles mises à jour.

Aussi, il précise :

- qu'après avoir contacté le service SNCF IMMOBILIER en charge de ladite vente, d'avoir étudié les prix du marché immobilier, d'avoir étudié l'avis des domaines sur ce projet, une promesse d'achat a été proposée :
  - Pour un prix déterminée à 36 550€HT pour les parcelles B1033-B1093-B1095 et bâti SNCF VOYAGEURS, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune.
  - à hauteur de 3.50 €HT du m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 SNCF RESEAU représentant 4 676 m<sup>2</sup> soit un total de 16 366 €HT, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune.
- que les parcelles et bâtis seront inscrits à l'actif communal avec une affectation à définir en fonction des projets urbains ou d'aménagement.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 1-** retire la délibération n°2025\_007 du 28/02/202 qui n'a pas produit d'effet juridique,
- 2-** accepte cette promesse d'achat à 36 550€HT pour les parcelles B1033-B1093-B1095 et bâti SNCF VOYAGEURS, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune,
- 3-** accepte cette promesse d'achat à hauteur de 3.50 €HT du m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 SNCF RESEAU représentant 4 676 m<sup>2</sup> soit un total de 16 366 €HT, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune,
- 4-** accepte les servitudes ferroviaires et travaux à la charge de la commune tels qu'exposés dans les échanges avec la SNCF,

- 5- charge M. le Maire ou l'un de ses adjoints de confirmer cette offre auprès des vendeurs et du notaire,
- 6- autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition et à effectuer les formalités administratives nécessaires s'y rapportant,
- 7- confère la décision à M. le Maire de se rétracter en cas de besoin contraire à l'intérêt général,
- 8- stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026,
- 9- invite M. le Maire à en rendre compte lors d'une prochaine séance.

#### **DE\_2025\_045 Promesse achat parcelles et bâti SNCF**

**B. Déclaration d'Intention d'Aliéner :** M. le Maire qu'il n'y a pas de dossier à présenter.

### **VII QUESTIONS DIVERSES**

**A. Retour 11 novembre :** M. le Maire salue la présence de villeperdusiens et villeperdusiennes de plus en plus nombreux à cette cérémonie commémorative tant au monument aux morts qu'au cimetière. Le vin d'honneur au bar « Le Madison » fut agréablement partagé sous le soleil. Le banquet communal a également été sympathique avec le repas du TourneBride fort apprécié et des musiciens de grande qualité. Les doyens et doyennes ont été salués par les convives et M. le Maire tient à remercier tous les acteurs qui ont fait de cette journée une belle réussite. Anita RAVION en profite pour rapporter l'observation de l'entreprise qui végétalise le cimetière sur la préparation optimale réalisée par les agents techniques.

**B. Marche rose :** M. le Maire et Anita RAVION présentent le trophée reçu en Préfecture ce jeudi soir à l'effigie de Marche Rose, action organisée par Sophie AUCONIE, qui a récolté 25000 € cette année.

### **VIII DECISIONS DU MAIRE**

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération n°DE\_2020\_015 du 12 juin 2020, M. le Maire rend compte des décisions suivantes qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance :

#### **A. Décision n°025\_012 – marchés inférieurs à 90 000€HT**

De signer, après consultation, les devis ci-dessous présentés :

• 22/10/2025 – PYROCONCEPT ( <i>illuminations</i> )	1719,06 €HT
• 23/10/2025 – PIXEL DESIGNER ( <i>panneaux dibond</i> )	79,20 €HT
• 24/10/2025 – REXEL ( <i>illuminations</i> )	476,50 €HT
• 08/11/2025 – KASO ( <i>réparation jeu extérieur</i> )	1440,00 €HT
• 14/11/2025 – MONPETITPIXEL ( <i>crédit-temps assistance site Internet</i> )	350,00 €HT
• 14/11/2025 – MONPETITPIXEL ( <i>maintenance WordPress</i> )	300,00 €HT

### **IX REUNIONS A VENIR**

- Spectacle « Serment de vigne » le 16 novembre à 16h00 salle « Les Albizzias » organisé par la bibliothèque « Lucien Brossard »
- Commission communication « les infos » du 18 novembre 18h mairie
- Soirée festive du 28 novembre : lecture à la bibliothèque à 18h45 - spectacle pyrotechnique à 19h30 place du monument – tremplin musical à 21h00 au bar « Le Madison »
- Congrès des maires du 3 décembre – palais des congrès de Tours
- Commission finances 12 et 26 janvier 2026 à 18h30 (en complément 2 et 9 février si besoin)
- Vœux du Maire le 30 janvier 2026 à 19h00
- Prochains CM 13 février 2026 à 20h00
- Elections municipales – 1<sup>er</sup> tour le 15 mars 2026 – 2<sup>nd</sup> tour le 22 mars 2026



# DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département d'Indre et Loire  
**Commune de VILLEPERDUE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DE\_2025\_044**

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze du mois de novembre, à vingt heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du sept du mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS** : M. DUPEY Frédéric, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme CHEUVRY Michèle - Mme RAVION Anita - Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - M. MESNARD Olivier – M. MARTIN Julien – Mme THOMMEREL Marine - M. GUILLOT Frédéric

**ABSENTS EXCUSES** : Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe - Mme ROY Isabelle - M. RONDINEAU Christian

**ABSENTS** : M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint - M. SAUVAGE Jean-Baptiste – Mme MARTINS Inès

**POUVOIRS** : Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe à Mme ROY-BOUTELOUP Cécile  
Mme ROY Isabelle à Mme CHEUVRY Michèle  
M. RONDINEAU Christian à M. GAUTHIER Xavier

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ROY-BOUTELOUP Cécile

Nombre : \* de conseillers en exercice : 15 \* de conseillers présents : 9  
\* de conseillers absents : 6 \* de pouvoirs : 3 \* de votants : 12

*OBJET : Budget Finances et subventions 2025*

M. le Maire rappelle :

- les diverses demandes de subvention reçues et la liste des subventions attribuées cette année,
- le principe de 25 € par élève pour les établissements d'enseignement professionnel type CFA, MFR,
- les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : 4 500 € à l'article 65748 pour l'année 2025,
- que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget.

Après discussion et délibération, les élus votent, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention et décident :

➤ d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

- |  |       |
|--|-------|
| • CFA - St Pierre des Corps (4 élèves) | 100 € |
| • MFR CFA – Sorigny (1 élève)          | 25 €  |
| • CMA – Joué les Tours (3 élèves)      | 75 €  |

## *OBJET : Urbanisme– retrait délibération N°2025\_007 du 28/02/2025 et Promesse d'achat de parcelles avec bâti SNCF*

Vu l'article L.2241-1 du CGCT,

Vu l'article L. 1311-13 du CGCT,

Vu l'article L. 2141-16 de la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire,

Vu la délibération municipale n°2025\_007 du 28/02/2025 qu'il convient de retirer, celle-ci n'ayant pas produit d'effet juridique,

Vu l'avis des Domaines en date du 28/02/2024 fixant la valeur vénale des parcelles et bâtis cadastrés B1033-B1093-B1095 appartenant à SNCF VOYAGEURS,

Vu l'avis des Domaines en date du 14/01/2025 fixant la valeur vénale des parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 appartenant à SNCF RESEAU,

Vu les démarches de déclassement et droit d'opposition de l'Etat initiées en date du 25/09/2025 par SNCF IMMOBILIER,

Vu les échanges avec la SNCF, notamment son avis en date du 20/07/2023 sur les servitudes ferroviaires et les travaux à la charge de la commune,

Considérant l'opportunité d'achat de parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 appartenant à SNCF RESEAU d'une superficie de 4 676 m<sup>2</sup> situées rue des Barons et rue de la Mairie aux fins de régularisation de fonciers déjà gérés par la commune,

Considérant l'opportunité d'achat de parcelles cadastrées B1033-B1093-B1095 d'une superficie de 829 m<sup>2</sup> et bâti appartenant à SNCF VOYAGEURS situées rue des Barons aux fins d'aménagement de stationnement sécurisant à proximité de l'école communale et de régularisation de fonciers déjà gérés par la commune,

Considérant l'accord de principe émis par les élus, lors du conseil municipal du 13 mai 2024, engageant M. le Maire à mener des négociations avec le vendeur de ces parcelles,

Considérant que l'intégration de ces biens au patrimoine communal permettra de renforcer la maîtrise foncière dans des secteurs clés (proximité de la gare, centre bourg), et d'anticiper les besoins en matière de stationnement et d'espaces publics sur la commune.

M. le Maire précise :

- qu'après avoir contacté le service SNCF IMMOBILIER en charge de ladite vente, d'avoir étudié les prix du marché immobilier, d'avoir étudié l'avis des domaines sur ce projet, une promesse d'achat a été proposée :
  - Pour un prix déterminée à 36 550€HT pour les parcelles B1033-B1093-B1095 et bâti SNCF VOYAGEURS, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune.
  - à hauteur de 3.50 €HT du m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 SNCF RESEAU représentant 4 676 m<sup>2</sup> soit un total de 16 366 €HT, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune.
- que les parcelles et bâtis seront inscrits à l'actif communal avec une affectation à définir en fonction des projets urbains ou d'aménagement.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- 10-** retire la délibération n°2025\_007 du 28/02/202 qui n'a pas produit d'effet juridique,
- 11-** accepte cette promesse d'achat à 36 550€HT pour les parcelles B1033-B1093-B1095 et bâti SNCF VOYAGEURS, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune,
- 12-** accepte cette promesse d'achat à hauteur de 3.50 €HT du m<sup>2</sup> pour les parcelles cadastrées B1097-B1098-B1099 SNCF RESEAU représentant 4 676 m<sup>2</sup> soit un total de 16 366 €HT, hors frais de notaire incluant les frais d'acte de réquisition, les frais d'acte de vente et les frais liés aux servitudes ferroviaires qui restent à charge de la commune,
- 13-** accepte les servitudes ferroviaires et travaux à la charge de la commune tels qu'exposés dans les échanges avec la SNCF,
- 14-** charge M. le Maire ou l'un de ses adjoints de confirmer cette offre auprès des vendeurs et du notaire,
- 15-** autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires jusqu'à l'acquisition et à effectuer les formalités administratives nécessaires s'y rapportant,
- 16-** confère la décision à M. le Maire de se rétracter en cas de besoin contraire à l'intérêt général,
- 17-** stipule que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026,
- 18-** invite M. le Maire à en rendre compte lors d'une prochaine séance.

**Liste et N° des délibérations prises :**

***IV-C BUDGET-FINANCES - DE\_2025\_044 Subventions 2025***

***VI-A BUDGET FINANCES - DE\_2025\_045 Promesse achat parcelles et bâti SNCF***

**Signature des membres présents**

**M. DUPEY Frédéric, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> Adjointe – absente avec pouvoir donné**

**M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> Adjoint - absent**

**Mme CHEUVRY Michèle**

**Mme RAVION Anita**

**Mme ROY Isabelle – absente avec pouvoir donné**

**Mme ROY-BOUTELOUP Cécile – secrétaire de séance**

**M. MESNARD Olivier**

**M. RONDINEAU Christian – absent avec pouvoir donné**

**MARTIN Julien**

**SAUVAGE Jean-Baptiste- absent**

**Mme THOMMEREL Marine**

**Mme MARTINS Inès – absente**

**M. GUILLOT Frédéric**